

# LIFECYCLE INVEST 1

## PLANS DE PLACEMENT SUISSE, PLAN N° 241

Rapport sur le plan d'investissement au 1. avril 2024

### OBJECTIF DE PLACEMENT

Le Generali Lifecycle Fund vise un équilibre approprié entre risque et rendement. Le fonds investit majoritairement dans des placements à taux fixe, qui sont adaptés à la durée résiduelle des polices liées à ce plan de placement. Des placements plus risqués sont intégrés au fonds dans le but de générer un rendement supplémentaire. Ce faisant, nous veillons en permanence à ce que le portefeuille soit suffisamment diversifié et à ce que le risque soit ainsi réparti sur différentes catégories de placement.

#### DONNÉES SUR LE PLAN DE PLACEMENT

Numéro de plan	241
Stratégie	Lifecycle
Monnaie	CHF
Commission d'émission	2%
Frais relatifs au plan de placement	0.68%*
Frais de gestion du fonds (TER)	0.14%*
Service clientèle	+41 58 472 44 44
Homepage	generali.ch

\* cf. règlement de tarification

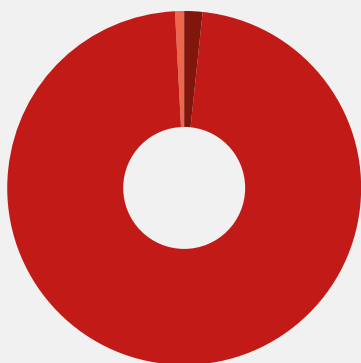
#### RENDEMENT AU 1. AVRIL 2024

Depuis le début de l'année	-0.05%	1 an	n.a.
3 ans	n.a.	Ø 3 ans	n.a.
5 ans	n.a.	Ø 5 ans	n.a.
7 ans	n.a.	Ø 7 ans	n.a.
Depuis le début	2.32%	Ø depuis le début	n.a.

#### COMPOSITION DU PLAN DE PLACEMENT

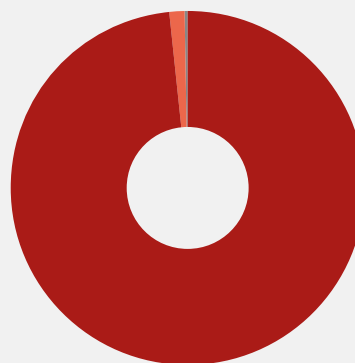
Dénomination du fonds	Pondération	N° de valeur	ISIN	Monnaie
Generali Lifecycle Fund 1	100%	120635466	CH1206354669	CHF

### Allocation d'actifs



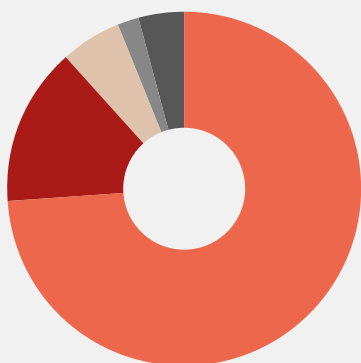
● Actions:	1.76%
● Obligations:	97.48%
● Liquidités:	0.17%
● Hypothèques:	0.59%

### Allocation des devises



● CHF:	98.48%
● EUR:	1.40%
● GBP:	0.12%

### Allocation par pays



● Suisse:	74.02%
● Union européenne:	14.27%
● États-unis:	5.74%
● Royaume-Uni:	1.76%
● Autres:	4.21%

### Top 10 Holdings (in%)

ZURICH CITY OF 1.75 10/23/41	4.21%
PFAND SCHWZ HYPO 1.875 06/24/50	4.19%
SWISS (GOVT) 0.5 05/30/58	3.94%
SWISS (GOVT) 0.5 05/24/55	3.88%
SWISS (GOVT) 3.5 04/08/33	3.25%
SWISS (GOVT) 3.25 06/27/27	2.90%
SWISS (GOVT) 2.5 03/08/36	2.69%
SWISS (GOVT) 1.25 06/28/43	2.42%
ZURICH CITY OF 1.3 01/26/47	2.38%
SWISS (GOVT) 2.25 06/22/31	2.36%
<b>Total</b>	<b>32.24%</b>

Veuillez noter que l'allocation d'actifs et les fourchettes correspondantes sont régies par le contrat de fonds résumé dans le document « Informations sur les Generali Lifecycle Funds 1 à 5 » (cf. chiffre 1.10). L'allocation d'actifs est adaptée aux obligations à long terme découlant des polices investies dans ce plan de placement. L'allocation d'actifs peut être ajustée dynamiquement sur la durée des polices en fonction de leur durée résiduelle et de l'environnement de marché dans le cadre des fourchettes définies.

Ce document, ainsi que les chiffres et les explications inclus, sont uniquement fournis à titre d'information générale et ne contiennent aucune recommandation individuelle ni aucun conseil personnel en matière de placement. Nous vous recommandons de vous adresser à votre conseiller afin de déterminer vos besoins et vos attentes en matière de placement et de risques. Le calcul de la performance se base sur une assurance liée à des fonds qui a été financée par une prime unique. Les primes en cours entraînent des évolutions de valeur différentes sur des périodes d'investissement différentes. Les données historiques concernant la performance ne constituent par ailleurs en rien une garantie pour des revenus futurs. La performance future des placements ne peut être déduite de l'évolution des cours présentée. Par conséquent, la valeur de placement peut aussi bien augmenter que baisser. Les cours utilisés pour le calcul de la performance correspondent aux valeurs d'inventaire publiées par les directions de fonds au début du mois, plus ou moins d'éventuelles commissions. Generali Assurances de personnes SA n'assume aucune responsabilité (ni expressément ni tacitement) concernant l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations et opinions publiées.